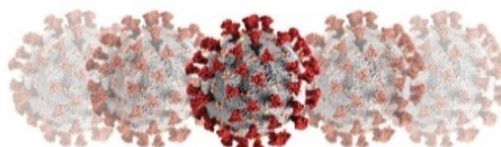


COVID 19

*Entre la ministre de la transformation et de la
fonction publique et les organisations syndicales représentatives
de la Fonction Publique*

1



INTERVENTION A. DE MONTCHALIN

Début de la réunion à 10h00.

Fin de la réunion à 12h10.

Changement de codes de connexion par envoi de mails aux SG des organisations à 9h53. Un peu de retard donc pour notre connexion !

La ministre avait commencé, mais s'excuse et reprend les titres du début de son intervention à savoir :

- télétravail
- foire aux questions de la DGAFP,
- pour les personnels en présentiels, renforcement des éléments sur les heures d'arrivée, la présence aux guichets, la tenue de réunions et la restauration administrative.

Quelques éléments chiffrés qui remontent :

Du 26 au 30 octobre, avant la mise en place du confinement et hors éducation nationale qui a un régime particulier, 24% des agents suivis ont travaillé au moins partiellement en télétravail. Ces chiffres sont importants car la base couverte est maintenant beaucoup plus sélectionnante que les premières enquêtes, car les chiffres concernaient les ministères « bons élèves ». 0,7 % des agents qui ont été au moins un jour en ASA. 1,1% des effectifs qui ont été placés en isolement durant cette semaine là.

Par ailleurs, il y a un second outil de suivi qui est utilisé, c'est celui du trafic internet sur le réseau interministériel de l'Etat. Lundi, il y avait une hausse du trafic de 38% supérieur à celui d'une semaine normale et + 45% par rapport à la semaine d'avant qui était une semaine de vacances.

Ceci est très important parce que ça montre une vraie activité sur le réseau de l'Etat et qui passe à distance.

Il y a également le recours très fort des outils interministériels de connexion à distance et 2 fois plus de Web Conférences qu'à la mi-octobre, 3fois plus de création de comptes de messagerie instantanée.

A partir d'aujourd'hui, l'outil d'audio conférence a été amélioré et renforcé et nous sommes en capacité d'avoir un nombre très très important d'audio conférences en parallèles. Tous les agents publics, qui ont besoin d'activer un pont une audio conférence sécurisée peuvent le faire grâce aux outils de la direction interministérielle du numérique et avec une qualité d'activation très bonne.

S'agissant du dialogue social, dans le cadre de ce reconfinement, j'ai la volonté de continuer à avoir la même stratégie, et à poursuivre les réunions du CCFP et CSFP. Je souhaite également que les consultations continuent sur les chantiers qui ont été lancés, en particulier sur la négociation collective, la PSC (ou j'aimerais que nous tenions le calendrier, pour la fin de l'année).

Je suis aussi très à l'écoute des préoccupations des organisations syndicales sur les sujets inscrits à l'agenda social. Notamment la préparation des élections professionnelles.

Nous allons également faire tout notre possible pour améliorer les conditions de connexion lors de nos différentes réunions et ne commencer les réunions que lorsque tout le monde sera connecté. (Surtout dans les échanges avec la DGAFP)

Message très personnel ; « J'ai vraiment confiance dans notre capacité collective, dans les jours et semaines qui viennent qui sont fatigantes et éprouvantes, que personne n'a souhaité et qui je peux vous le dire, en tant que membre du gouvernement, nous demande de prendre des décisions chaque jour très compliquées parce qu'il n'y a pas de bonnes solutions. Nous devons prendre notre part dans ce que nous pouvons faire pour réduire cette diffusion épidémique, mais nous devons continuer à être, comme je crois que tous les agents publics le sont, vraiment engagés. Evidemment je pense aux soignants, qui on le sait partout et toutes les données factuelles qui nous remontent concernent des situations qui sont préoccupantes et qui malheureusement dans les dix prochains jours vont continuer à l'être. Je fais un point cet après-midi avec la fédération hospitalière sur leurs sujets particuliers de mobilisation RH et voir comment nous pouvons ramener au maximum des bras dans nos structures de soin. Donc vraiment une pensée pour nos soignants, pour nos forces de l'ordre qui doivent non seulement assurer la surveillance du confinement sur le territoire, mais également on le sait les enjeux de sécurité, dans un cadre d'urgence Vigipirate renforcé. Je pense également à nos enseignants qui assurent une mission essentielle à la fois au pays aujourd'hui, mais aussi au futur et de notre jeunesse et de nos enfants d'aujourd'hui. Et puis je pense à tous ces agents qui sont rarement cités, parfois un peu oubliés des médias, mais qui derrière tous les guichets de la république, les services d'instruction de dossiers et aussi de tous nos services numériques, qui continuent aujourd'hui à faire avancer tous les dossiers qui sont utiles au pays et puis surtout continuent de faire tenir notre fonctionnement collectif. Je vais essayer de faire un plan de visites virtuelles ou physiques dans un certain nombre de services ou soit par du télétravail, soit par de la présence physique, les uns et les autres assurent des missions essentielles. C'était le sens de mon message jeudi soir, toutes les missions comptent. Chacun a un rôle à jouer. Je pense que l'on n'a pas à nous, dans la Fonction publique, à

différencier ceux qui ont des missions essentielles ou pas. On voit bien que c'est une chaîne qui se tient. Et je tiens vraiment à avoir sur ce sujet, et je sais grâce à vous notamment, un message d'encouragement très fort, parce que toutes ces fonctions sont nécessaires.

Intervention CGT *Patrick Bourdillon*

Madame la Ministre,

Je suis soignant et j'apprécie le commentaire que vous faites.

Nous pourrions y revenir un peu plus tard, en tout cas pour la CGT, cette réunion dont nous apprécions la tenue régulière doit être constructive et apporter des réponses à des questions qui sont fréquentes et récurrentes.

REFORMES EN COURS ET CONDITIONS DE LA DEMOCRATIE SOCIALE

A l'image de l'intersyndicale des Finances publiques qui demande l'arrêt des réformes engagées et a minima leur suspension immédiate, nous demandons que dans la période, les énergies puissent être concentrées sur la gestion des conséquences de la crise en cours.

Les conditions dégradées des réunions des instances ne permettent pas de traiter les dossiers dans de bonnes conditions, et il nous apparaît donc nécessaire a minima de suspendre le traitement des réformes en cours. Une demande ferme et claire de la CGT.

RÔLE DES CHSCT

La CGT insiste sur le fait que dans une période où le télétravail doit se développer au regard de la situation sanitaire et où des aménagements pourraient être rendus nécessaires par l'instauration du couvre-feu, les CHSCT doivent être réunis en urgence, avec à l'ordre du jour la mise en place des plans de continuité d'activité et ceci dans toutes les administrations, collectivités et établissements afin d'éviter la situation de mars dernier.

Nécessité d'une circulaire en ce sens insistant aussi sur le respect plein et entier des droits des représentants des personnels pour exercer leur mandat. La CGT affirme une nouvelle fois que le gouvernement s'honorerait de revenir sur la suppression de cette instance dédiée et de plein exercice.

CONSEQUENCES DU CONFINEMENT SUR LA CIRCULATION DES PERSONNELS

Toutes les garanties doivent être données qu'aucun agent ne sera verbalisé alors qu'elle ou il est sur son temps de travail ou sur son temps de trajet. Les justificatifs nécessaires doivent être fournis par tous les employeurs. Le gouvernement doit donner des consignes fermes de discernement aux forces de l'ordre. Nous rappelons que durant le confinement, des personnels hospitaliers ont été verbalisés alors qu'elles et ils rentraient à leur domicile.

Cette question se pose aussi pour les déplacements des militants syndicaux, qu'elles et ils soient ou non permanents. Les autorités gouvernementales doivent en la matière garantir les conditions de circulation des militants syndicaux.

4

TELETRAVAIL

La CGT prend acte de la parution de la circulaire du 29 octobre concernant la mise en place d'imposer le télétravail sur 5 jours. Cette disposition ne doit s'appliquer qu'au regard de la crise sanitaire et doit demeurer exceptionnelle, sans préjudice des discussions en cours sur ce sujet dans la Fonction publique et au-delà.

SUR LA SITUATION DES PERSONNELS VULNÉRABLES

Le Conseil d'Etat a rendu une décision relative à l'éligibilité au chômage partiel concernant les salariés vulnérables en raison de la pandémie.

Alors que 11 pathologies et facteurs de vulnérabilité étaient pris en compte avec le décret du 5 mai 2020, la liste des situations de vulnérabilités a été réduite à 4 par le décret du 29 août dernier. Le Conseil d'Etat vient de suspendre les articles de ce décret relatifs aux critères de vulnérabilité en considérant que « le gouvernement n'a pas suffisamment justifié (...) de la cohérence des nouveaux critères choisis ». Le décret du 5 mai 2020 s'applique donc de nouveau concernant les critères de vulnérabilité.

Ces dispositions sont également celles qui déterminent les conditions d'octroi d'autorisations d'absence dans la Fonction publique pour les agents vulnérables. Avec d'autres organisations syndicales, la CGT Fonction publique a constamment combattu la restriction opérée au mois d'août considérant les risques encourus par les agents concernés.

La CGT Fonction publique exige donc de nouveau (point déjà abordé le 19 octobre) le rétablissement sans délai des autorisations d'absence pour les agents vulnérables sur la base des 11 critères du décret du 5 mai 2020.

Même si la décision du Conseil d'Etat ne porte pas sur les salariés vivant avec des personnes vulnérables, la CGT Fonction publique souligne que leur situation doit aussi être revue compte tenu du développement de la pandémie.

SUR LES AGENTS POSITIFS OU CAS CONTACT

Nos camarades, notamment de la FP hospitalière, attirent l'attention sur les agents cas contact voire positifs à qui l'on demande de venir travailler. Pour des raisons sanitaires élémentaires, nous demandons une réaffirmation dans toute la Fonction publique de la doctrine selon laquelle les malades sont en arrêt maladie et les cas contact en ASA.

5

SUR LE JOUR DE CARENCE

Sans reprendre la totalité de l'argumentaire déjà développé dans nos précédents échanges, la CGT réaffirme l'urgence, au regard des mesures annoncées, de la suspension du jour de carence tout en rappelant qu'elle continue de réclamer son abrogation pure et simple. Nous avons bien compris que la ministre souhaite un dispositif prenant en compte tant le public que le privé. Nous y sommes évidemment favorables tant en termes de suspension immédiate que d'abrogation future. Nous proposons à ce sujet que soit organisée dans les délais les plus brefs une réunion plénière associant ministères du Travail et de la Fonction publique et organisations syndicales.

SUR LES CONGES BONIFIES

Nous demandons la confirmation du report intégral des congés bonifiés 2020 qui n'ont pu être pris cette année, point sur lequel la ministre s'était engagée à répondre rapidement le 19 octobre

SUR LES FRAIS DE REPAS

Nous demandons confirmation (annoncée par la ministre) de la conversion en remboursement de frais de mission des remboursements de frais de restauration qui sont devenus impossibles pour les établissements où les cantines sont fermées.

En ce qui concerne plus particulièrement la Fonction publique hospitalière pour laquelle les réunions ne sont pas organisées, notamment en matière de points d'étapes spécifiques réunissant les organisations syndicales sous la même forme

que vous en organisez de façon hebdomadaire. Nous sommes interrogatifs aussi sur la non prise en compte de la situation concernant les ASA. La non prise en compte de versements de primes qui ont été induits par la pandémie dans le versant Fonction publique Hospitalière, que ce soit pour les personnels et aussi pour les militants syndicaux, nous n'obtenons aucune réponse du ministère. A cela, Madame, nous vous demandons d'intervenir. Nous sommes à disposition si vous avez la nécessité d'avoir les documents justificatifs.

Thèmes développés durant les interventions des autres organisations syndicales (CFDT ; FO ; UNSA ; FSU ; SOLIDAIRES ; FAFP ; CGC ; CFTC)

Afin d'éviter un verbatim redondant, il sera fait une liste générale des thèmes développés par les organisations syndicales lors de leur intervention :

Remerciements à la ministre pour l'organisation de ces réunions hebdomadaires et de ses remerciements pour tous les personnels de la Fonction publique.

Demande de reconnaissance de la COVID 19 en maladie professionnelle pour tous les personnels de la fonction publique en présence de public.

Demande de suspension immédiate du jour de carence.

Demande d'arrêt du travail pour tous les personnels contaminés, ceci surtout dans le versant hospitalier. Trop de personnels contaminés se voient contraints de continuer leur travail.

Tension sur cette nouvelle période de confinement.

PERSONNES VULNERABLES :

- Situation non satisfaisante sur les personnes vivant avec des personnes vulnérables (demande de possibilité d'ASA),
- Attente de certains ministères de la publication des critères,

ASA :

- Refus d'ASA perdurent, y compris pour des personnes vulnérables,
- Jours de congés retirés s'ils sont en ASA ?
- Retour des ASA pour les parents qui gardent les enfants dont la classe est fermé,

TELETRAVAIL :

- Grande difficulté de mise en œuvre,
- Demande d'un réel cadrage,
- Possibilité d'utiliser un tiers lieu, pour les personnels rencontrant des difficultés de télétravail (place, réseau, matériel, ...)
- Problème concernant le téléchargement de logiciels professionnels sur du matériel personnel (ministère de la culture),
- Jours de congés imposés ?

- Demande de fournir à tous un matériel adapté,
- Demande d'accompagnement des encadrants,
- Demande de cohérence sur tous les ministères,
- Refus de télétravail de la part des rectorats,

SITUATIONS ADMINISTRATIVES :

- Personnels d'accueil et de surveillance du ministère de la culture qui ne peuvent aller sur le lieu de travail, mais ne peuvent pas faire de télétravail.
- Difficultés persistantes pour les agents « cas contacts », sur leur situation administrative.
- Qu'en est-il des demandes d'annulation de congés des personnels durant cette période de confinement ?
- Proposition de formation aux agents placés longtemps en ASA pour éviter un décrochage,
- Demande de vigilance sur les contractuels.

7

PROTECTION :

- Manque de matériel pour les personnels de santé et de l'éducation nationale.
- Masques non distribués aux élèves,
- Les tests antigéniques pourraient être utilisés et financés par les employeurs,
- Maintien de l'aide psychologique dans tous les ministères,
- Demande de distribution gratuite de masques pour tous les élèves,
- Protocoles non adaptés pour les personnels de l'éducation nationale, notamment.

DIALOGUE SOCIAL :

- Réunion des CHSCT, mais le dialogue social reste défaillant, et insatisfaisant car ce ne sont souvent que des réunions d'information,
- Respect des règles de représentativité,
- Demande de recrutement massif de fonctionnaires dans tous les ministères,

DROIT SYNDICAL

- Attestations de déplacements ? malgré la réponse de la dernière réunion !

Réponses A. DE MONTCHALIN.

TELETRAVAIL

Ce sujet est évoqué auprès de tous mes collègues ministres, des réunions de directeurs de cabinet. Le premier ministre me demande de lui relater les difficultés rencontrées. Je vais relire les textes publiés, mais ils me semblent assez clairs. Si il y a des choses à clarifier, je vais le faire. Les administrations centrales vont rentrer dans le mouvement, à titre d'exemplarité auprès des services déconcentrés qui parfois ont un peu de mal à comprendre les instructions.

Je suis d'une grande vigilance sur le sujet.

Ce que j'ai écrit dans la circulaire, c'est exactement la même chose que Mme Borne, pour le secteur privé, à savoir que tous les employeurs du pays sont tenus aux mêmes règles. Evidemment, quand on est un employeur public, on a un devoir d'exemplarité. Il faut que l'on soit à la hauteur de l'exemplarité qui doit être la nôtre. Mais les règles sont bien connues de tous.

Evidemment, ce que nous faisons là est exceptionnel, et c'est bien dû à l'état sanitaire. C'est pourquoi avant le jeudi 29 octobre, j'encourageais au télétravail, mais dans le cadre des limites posées par les missions et les décrets, d'où le fameux 2 à 3 jours.

Evidemment, et je le répète, le télétravail et la fonction managériale, c'est pour moi un sujet majeur. Il faut que l'on avance pour y créer quelque chose de structurel, une fois que les événements sanitaires seront terminés.

EQUIPEMENTS :

Les équipements pour le télétravail sont de la responsabilité de chaque ministère.

Moi, au ministère, nous avons fait une évaluation de ce que nous pensions être les besoins de chaque ministère. Nous nous sommes basés sur le retour d'expérience de la première vague de COVID pour identifier les besoins.

Entre le mois de mars et aujourd'hui, nous avons réussi à faire passer de 12% soit 90 000 agents de l'état qui étaient en capacité de travailler à la maison comme au bureau, sur 800 000 agents avec des missions potentiellement télé travaillables. Nous sommes passés aujourd'hui à 150 000 agents, soit 20%. Ces agents ayes des équipements complets.

Nous avons passés des commandes massives auprès de fournisseurs spécialisés, dû à notre exigence de sécurité informatique.

Ce n'est pas dans un plan de relance, ce n'est pas dans mon budget, ce sont les ministères.

PLAN DE RELANCE

Ce pourquoi j'investis : 208 millions d'euros pour un programme « de sac à dos numérique de l'agent public ». Ce sac à dos, c'est des choses qui sont utiles à tous. C'est le débit du réseau internet interne de l'état, c'est tous les outils de visio conférence, de partage de données, de partages de documents, tous les systèmes qui permettent de passer les filtres ministériels. On fait travailler en interministériel. C'est tous les outils de travail collaboratifs, c'est de la messagerie améliorée. Tous les outils de travail qui ne sont pas les outils métiers.

Nous voulons aussi développer les connexions depuis internet aux applications métiers. Ceci peut nous aider à court terme de permettre à des personnes depuis une tablette ou un équipement plus ouvert de rentrer rapidement sur leurs applications métiers.

J'investis également avec, ou pour les ministères sur leur démarche MINELI. C'est plutôt pour les démarches extérieures pures l'entreprise.

JUSTIFICATIFS DE DEPLACEMENTS :

Si vous avez connaissance de cas d'employeurs publics qui n'auraient pas fourni les attestations nécessaires aux agents, merci de nous les faire remonter.

Les permanents syndicaux, ont un « employeur », une « confédération ». qui doit vous remplir votre responsable. C'est une sortie professionnelle, donc la première partie de l'attestation.

JOUR DE CARENCE :

J'ai bien entendu. Nous allons en parler avec le ministère du travail et je referai le point avec Mme Borne sur le sujet. C'est un sujet qui n'est pas plié, mais je n'ai pas d'éléments nouveaux à vous apporter.

CONGES BONIFIES :

Nous sommes en train de faire uns FAQ ou un point spécifique, pour bien rappeler comment les reports sont possibles. Alors les reports de reports vont être difficiles, mais les reports des congés bonifiés de l'année 2020 devraient pouvoir se faire en en précisant les règles.

VERSEMENT DES PRIMES COVIDS :

Pour les personnes en ASA et en droits syndicaux au ministère de la santé, j'aimerais que la CGT m'explique plus précisément, car c'est un sujet qui dépend du ministère de la Santé.

SUR LA SITUATION DES AGENTS DU MINISTERE DE LA CULTURE :

Ils sont effectivement, pour beaucoup d'entre eux, dans une situation très particulière, puisque leurs établissements sont fermés. Nous avons eu des discussions sur leur situation, plus largement cela peut aussi concerner des agents de la territoriale, et nous réfléchissons pour ces personnels à la possibilité de contribuer à des missions de service public, d'intérêt général. Ceci se ferait sur la base du volontariat, pour aider dans d'autres types d'actions ou leur engagement et leurs compétences seraient utiles. Mais tout est encore à la réflexion.

CONGES IMPOSES :

Pour les personnels en télétravail, la question ne se pose pas.

Pour les personnes en ASA sur une période longue, il faudra que nous clarifions les choses. A ce stade, nous ne prenons aucune disposition puisque, contrairement au premier confinement, le nombre de personnes se trouvant dans cette situation va être très limité.

CONTRACTUELS :

Je vais faire un point avec la DGAFP sur les renouvellements de contrats, et les recrutements.

PROTECTION :

Sur le manque de matériel de protection, c'est très suivi au niveau inter ministériel.

Je reverrai au ministère de la santé en particulier, pour m'assurer qu'il n'y a pas de difficultés.

MALADIE PROFESSIONNELLE :

On est en train d'avancer, sur la ligne de gestion des commissions de réforme, et la manière de traiter les dossiers. Nous cherchons vraiment à bien faire comprendre à chacun que la reconnaissance en maladie professionnelle va aller bien au delà du strict cas de reconnaissance symptomatique pour les personnes atteintes. Il y a bien d'autres cas que l'on traitera avec méthode pour bien reconnaître l'imputabilité de cette maladie au service, pour les agents ayant travaillé en présentiel pendant le confinement.

TESTS ANTIGENIQUES :

Ils vont nous permettre d'avoir une stratégie beaucoup plus décentralisée. Nous allons voir comment on peut s'assurer que tous les personnels, si ils sont exposés dans leurs fonctions, puissent avoir accès à ces tests.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE :

C'est un point que je regarde très sérieusement. Mme Borne va rouvrir une ligne pour tous publics.

Au delà du numéro vert national, je vais voir si nous pouvons en mettre en place dans nos ministères. Mais, en attendant, il faut nous aider à faire connaître le numéro vert national.

PERSONNES VULNERABLES :

Un texte de clarification va sortir. Tous les ministres sont concernés. C'est un sujet ou il faut que l'on soit à la fois clairs mais aussi conscient des enjeux derrière de personnels que cela concerne. Il faut une méthode qui soit tenable dans la durée.

Nous esquissons deux choses :

- Nous avons redemander au Haut Conseil à la Santé Publique une liste extrêmement précise et complexe des risques de surmortalité et comorbidité, pour avoir un paysage complet.
- Nous essayons de construire une procédure pour prioriser le télétravail pour ces personnes. Que ces personnes, avec l'aide de leur médecin traitant se signaler auprès de leur employeur. Que l'employeur cherche tous les moyens pour aménager le poste. Que le placement en ASA soit un processus en deux temps : A-t-on fait le maximum pour le télétravail ? Si on a fait le maximum pour l'aménagement du poste, et que le télétravail n'est pas possible, et alors seulement ce serait une mise en ASA avec le cas échéant l'implication du médecin de prévention, si l'employeur a besoin d'être rassuré et conforté sur la situation.

Ce que nous cherchons à faire, c'est de construire un système qui tienne dans le temps et qui donc soit juridiquement, statutaire, médicalement, individuellement et collectivement solide.

Nous ne voulons pas qu'une personne ayant une maladie chronique puisse être stigmatisée.

Sur les cas contacts, il y a un cadre, qui est celui de la FPH validé par le Haut Conseil de la Santé publique. Il y a aussi un protocole, et je vais m'assurer qu'il n'y a pas d'abus. Que si l'on doit solliciter une personne asymptomatique ou cas contact, c'est bien que l'on n'a pas d'autres moyens de faire et que ce n'est pas par facilité, dans le peu de champs concerné.

PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES LYCEES :

Nous avons eu des échanges. Nous voyons qu'il y a des difficultés à faire respecter les protocoles, dû au brassage et à la structure des enseignements. Il y a une réflexion sur une partie des cours en distanciel qui pourrait être réintroduit dans certains lycées, en particulier pour les options.

CONGES ANNULES :

Nous allons regarder en détail, pour les personnes ayant déposés des congés durant cette période de confinement et qui voudraient les annuler.

FORMATIONS ET CONCOURS :

On réfléchit à tout cela et on communiquera.

PROTECTION DES LIEUX PUBLICS :

Ecole, Hôpitaux, lieux de culte, ...

Cela ne veut pas dire qu'il y a un agent devant chaque lieu. Les personnels de ces établissements ont, avec les forces de l'ordre, des protocoles renforcés.

12

Signature du texte ce matin du texte concernant le versement du SEGUR de la partie de mars soit versé au mois de décembre.

NOUVELLES QUESTIONS

CGT

Nous n'avons pas de réponse sur les instances représentatives des personnels qui sont incontournables dans la période et sur votre volonté de voir pérenniser le CHSCT. Vous ne répondez pas non plus sur le sujet des frais de repas.

Vous ne donnez pas non plus à comprendre de quelle façon vous appréhendez la reconnaissance de maladie professionnelle pour les personnels (notamment pour ceux qui n'entrent pas dans le cadre d'une reconnaissance automatique).

Réponses A. DE MONTCHALIN.

Il y a des éléments qui ont été précisés, je vais les reprendre :

- La restauration administrative se fait dans un cadre renforcé. Lorsque le restaurant administratif ne peut rester ouvert, à disposition des paniers repas peut être instauré. A défaut, sur justificatif et autorisation du chef de service, un remboursement peut avoir lieu. Cf texte officiel.
- Les ASA, ce n'est pas que je ne veux pas répondre, mais la liaison n'était pas bonne et nous n'avons pas bien compris. Vous me parlez de personnes vulnérables, de rétroactivité,... Nous allons sortir les textes le plus rapidement possible, mais nous voulions des textes solides. Nous savons qu'il y a des points de clarification majeure à apporter.

- Pour la maladie professionnelle : il y a la reconnaissance évidente, c'est le décret. Et il y a ce sur quoi nous travaillons et nous avançons, c'est le cadre unique pour ne pas avoir de distorsion entre ministères, entre public-privé, sur les lignes de gestion pour que les commissions de réformes puissent regarder les dossiers qui vont arriver avec des yeux bienveillants et en tout cas qui majore la prise en compte de tous les personnels qui auront travaillés en présentiel durant les confinements. Ce texte devrait sortir avant fin novembre.

Nous nous voyons chaque semaine, nous aurons l'occasion d'échanger sur ces points et les traitements qui leur auront été donnés la semaine prochaine.

Je vous souhaite à tous une bonne journée. Je vous remercie pour ces échanges et pour le climat dans lequel nous travaillons dans ces temps pourtant très difficiles. Je le redis à nouveau, merci en tout cas à vous et à tous ceux qui à vos côtés qui continuent de faire tenir le pays et d'honorer les missions qui sont les leurs.